

LAÏCITÉ

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES JOURS

La ville de Luxeuil-les-Bains veille au respect du principe de la laïcité qui :

- contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la dignité des personnes,
- est le socle de la citoyenneté,
- garantit la liberté de conscience,
- contribue à la fraternité,
- garantit le libre arbitre,
- contribue à l'égal accès aux services et équipements publics.

Les associations subventionnées participent à sa promotion en signant la charte de la laïcité.

POUR LES MANIFESTATIONS D'ENVERGURE OU SE TENANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

RÉUNION TECHNIQUE AVEC LES SERVICES DE LA VILLE

3 MOIS AVANT POUR

- ARRÊTÉS DE CIRCULATION
- COMMISSION DE SÉCURITÉ
- MATERIEL, COMMUNICATION, ETC.

POUR TOUTES VOS DEMANDES UNE SEULE ADRESSE



MAIRIE@LUXEUIL-LES-BAINS.FR

ASSOCIATIONS

LUXEUIL À VOS CÔTÉS



Cher(e)s dirigeant(e)s et membres
d'association,

La ville de Luxeuil-les-Bains
est fière de compter plus de
120 associations, sportives, patriotiques,
culturelles, ou encore de loisirs.

Ce tissu associatif riche et varié, que
vous représentez grâce à l'implication et
à la volonté de vos bénévoles, contribue
à l'attractivité et au dynamisme de notre
cité. Je ne peux que vous en remercier
chaleureusement.

Afin de faciliter vos démarches dans
l'organisation de vos projets, la ville a
élaboré ce manuel dans lequel vous trouverez
toutes les informations utiles pour organiser une
manifestation, solliciter une subvention, réserver
une salle...

Je vous adresse mes cordiales salutations.

Restant à votre écoute

Frédéric BURGHARD

Maire de Luxeuil-les-Bains
Conseiller départemental
de la Haute-Saône

BIEN-ÊTRE & PATRIMOINE



DU CÔTÉ... FINANCIER

Chaque année, la ville de Luxeuil-les-Bains consacre 320 000 € de subventions pour aider les associations.

Ces aides peuvent être demandées pour des frais de fonctionnement ou pour divers projets (voyages, manifestations...).

MODE D'EMPLOI

DOCUMENTS À FOURNIR

- Pour une première demande :
 - Statuts de l'association, déclaration en préfecture ou copie du Journal Officiel, RIB.
- Pour un renouvellement :
 - Rapport d'activité ou compte-rendu de la dernière AG, RIB, statuts en cas de modification.

FORMULAIRES À REMPLIR

- Photographier le QR Code (téléchargement possible sur le site internet de la ville), télécharger les documents, les remplir, les signer et les renvoyer à :
> mairie@luxeuil-les-bains.fr



QUAND ?

31 JANVIER
DE CHAQUE ANNÉE
DERNIER DÉLAI
POUR LA REMISE
DES DOSSIERS

NOUVEAU !

BUDGET SPÉCIFIQUE

POUR SOUTENIR DES PROJETS EN LIEN AVEC LE COMITÉ DE JUMELAGE ET LES ACTIONS QUI VISENT À METTRE EN AVANT LES JUMELAGES [BAD WURZACH, WALLINGFORD...].

DU CÔTÉ... ADMINISTRATIF

La ville met ses infrastructures (salle de réunions, complexe sportif...) ainsi que deux minibus à disposition des associations.

MODE D'EMPLOI

BESOIN D'UNE SALLE, D'UN MINIBUS... ?

- Demande de réservation par mail :
> mairie@luxeuil-les-bains.fr.

Bon à savoir > Les associations luxoviennes bénéficient d'une mise à disposition gratuite d'une salle une fois par an. Seule une contribution est demandée pour les fluides (chauffage, électricité).
Plus d'informations sur www.ville-luxeuil-les-bains.fr

QUAND ?

1 MOIS
AVANT
LA MANIFESTATION

UNE BUVETTE ?

Il est obligatoire de faire une demande d'ouverture d'un débit temporaire en adressant un courrier en mairie.

> mairie@luxeuil-les-bains.fr

Que dit la loi ? > 5 autorisations maximum par an sur le domaine public et 10 dans une enceinte sportive.

QUAND ? *

3 MOIS AVANT
DANS LES ENCEINTES SPORTIVES
(15 JOURS EN CAS DE MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE)

15 JOURS AVANT
SUR LE DOMAINE PUBLIC

* Délais imposés par la loi

DU CÔTÉ... MATÉRIEL

Pour l'organisation d'une manifestation, la ville de Luxeuil-les-Bains peut mettre à disposition du matériel en fonction des disponibilités : tables, bancs, tentes, grilles d'expositions...

Important > Dans la mesure du possible, il est demandé aux associations de se charger du transport du matériel ou de s'assurer de la présence de bénévoles pour le déchargement et le chargement.

MODE D'EMPLOI

POUR LE MATÉRIEL

- Remplir la pré-demande de matériel pour l'organisation d'une manifestation, à télécharger sur le site de la ville ou à retirer à l'accueil en mairie. À renvoyer à :
> mairie@luxeuil-les-bains.fr

www.ville-luxeuil-les-bains.fr

QUAND ?

2 MOIS
AVANT

LA MANIFESTATION
POUR LA DEMANDE
DE MATÉRIEL

DU CÔTÉ... COMMUNICATION

La ville apporte également sa contribution en terme de communication : affichage urbain, flyers à l'accueil de la mairie, pose d'une banderole...

Important > L'octroi d'une subvention implique que le logo de la ville soit intégré sur tous les supports de communication de l'association.

Bon à savoir > Des panneaux d'affichage libre sont à disposition des associations rues Gambetta, Rochambeau, de la Gare et Place du 8 Mai.

MODE D'EMPLOI

POUR COMMUNIQUER

- Fournir un fichier au format Jpg à :
> communication@luxeuil-les-bains.fr
- Pour toute demande, envoyer un mail à :
> mairie@luxeuil-les-bains.fr

QUAND ?

1 MOIS
AVANT
LA MANIFESTATION

NOUVEAU !

BESOIN DE PLUS OU MIEUX VOUS FAIRE CONNAÎTRE ?

POSSIBILITÉ DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE D'UN STAND UNE FOIS PAR TRIMESTRE SUR LE MARCHÉ DU SAMEDI MATIN.

ATTENTION : UNE DEMANDE NE VAUT PAS ACCEPTATION.